

SÉANCE DU 7 MAI 2019

DÉCISION N° 2019 / 79 / RECOMMANDATIONS CNDP PART NUM / 1

RECOMMANDATIONS DE LA CNDP SUR LA PARTICIPATION NUMERIQUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 à L.121-2,
- vu le Code de l'environnement en ses articles L.123-1 et suivants,
- vu les articles 56 et 57 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance,

considérant que :

- le recours croissant aux outils numériques dans les dispositifs de participation du public,
- les nombreuses demandes de conseil et d'expertise auprès de la CNDP sur les outils de consultation numérique,
- la nécessité de préciser les principes de la garantie de participation du public sur les outils numériques, et leurs spécificités,
- l'exigence d'un travail de recherche approfondi pour établir précisément les enjeux sous-jacents au développement de cette pratique,

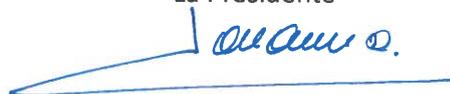
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique:

La Commission élaborera des recommandations sur les modalités et standards des outils de participation numérique.

La Présidente



Chantal JOUANNO